



LES VOYAGES

La Libre

HAMBOURG, BRÊME ET LUNEBOURG

Joyaux de la Hanse

La Libre Art

Du 29 septembre au 2 octobre 2026



Preference

HAMBOURG, BRÊME ET LUNEBOURG : JOYAUX DE LA HANSE

Hambourg, Brême et Lunebourg s'inscrivent dans la passionnante histoire de marchands et de marins qui, au XIII^e siècle, formèrent la ligue Hanséatique pour assurer la sécurité du commerce maritime en Mer du Nord et en Mer Baltique. Cette alliance qui connut son âge d'or aux XIV^e et XV^e siècles permit d'engendrer d'énormes profits, dont une partie fut consacrée à l'aménagement des villes ainsi qu'aux arts.

Hambourg, port mondial grâce à sa position stratégique sur l'Elbe, est une ville dynamique mêlant architecture moderne et réhabilitation de son patrimoine portuaire et médiéval. Ainsi, la HafenCity et l'emblématique Philharmonie de l'Elbe, les entrepôts de la Speicherstadt et le centre historique Altstadt.

A Brême sur la Weser, la liberté de la bourgeoisie marchande est symbolisée par la statue de Roland et l'Hôtel de ville. Il fait bon flâner dans les ruelles pittoresques du Schnoor, ancien quartier des pêcheurs et des bateliers.

Lunebourg, l'une des villes hanséatiques les mieux préservées, a conservé tout le charme d'une petite cité médiévale qui doit sa prospérité à l'exploitation des salines locales.

Une soirée musicale à l'Opéra d'Hambourg complète cette escapade culturelle dans le Nord de l'Allemagne.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Un tour en bateau privatisé pour découvrir l'animation du port d'Hambourg

Une représentation de Don Giovanni à l'Opéra d'Hambourg

Des points de vue panoramiques sur Hambourg et Brême

LOGEMENT

Un hôtel 4 situé à proximité du centre piétonnier d'Hambourg*

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

VISITES

L'architecture hanséatique gothique et Renaissance dans trois cités portuaires

Des sites classés par l'Unesco à Brême (Hôtel de Ville) et Hambourg (Speicherstadt)

Les grands maîtres des écoles du Nord (Rembrandt, Rubens, Friedrich, Kirchner, Nolde, Munch et Klee) dans les musées de Brême et Hambourg

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-155 €) pour toute inscription avant le 31/07 soit : 2.495 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 29 SEPTEMBRE

BRUXELLES ✈️ HAMBOURG

Envol le matin pour Hambourg avec la compagnie Brussels Airlines (**vol direct d'1h15**).

A l'arrivée, accueil par votre guide francophone.

Transfert en car vers le **port d'Hambourg** pour le déjeuner inclus.

A 100 km de l'embouchure de l'Elbe, Hambourg est le plus grand port maritime et la 2^e ville d'Allemagne. Malgré le grand incendie de 1842 et les bombardements de 1943, la ville portuaire a su préserver et intégrer de nombreux vestiges de son prestigieux passé hanséatique dans un nouveau plan urbain.

L'après-midi, **promenade à pied dans le quartier de la Speicherstadt classé au patrimoine de l'Unesco**. Avec ses vastes entrepôts de marchandises d'outre-mer du XIX^e siècle construits sur un groupe d'îles étroites, il constitue le plus grand complexe d'entrepôts portuaires historiques unifiés au monde.

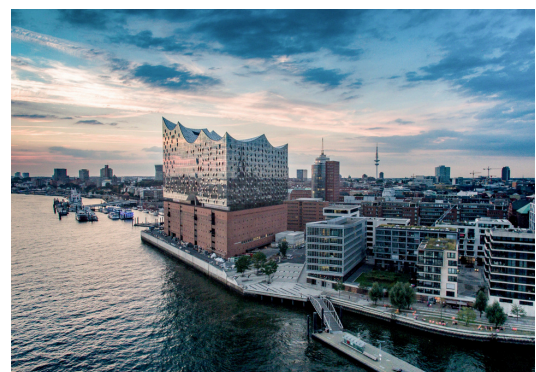
Continuation à travers la **HafenCity**, nouveau projet de réhabilitation d'une ancienne partie du port de Hambourg dont le fer de lance est la construction de la Philharmonie de l'Elbe.

Conçu par le cabinet d'architecture suisse Herzog & de Meuron en 2017, l'Elphi est construit sur un ancien entrepôt de cacao des années 1960. L'entrepôt en forme de trapèze est surmonté d'une structure en béton avec une façade en verre. Accès individuel à la « plaza », un plateau de 4 000 m² correspondant au toit de l'ancien entrepôt, qui offre un panorama circulaire sur la ville et sur le port.

Ensuite, transfert en car vers la jetée de St. Pauli Landungsbrücken pour un **tour d'une heure en bateau privatisé (barkasse)** dans le port.

En fin d'après-midi, transfert en car et installation à l'**hôtel Hyperion 4*** (3 nuits).

Dîner à l'hôtel.





MERCREDI 30 SEPTEMBRE

HAMBOURG – BRÊME – HAMBOURG

Le matin, route vers **Brême** en car (126 km environ). Accueil par votre guide.

Brême, traversée par le fleuve Weser, est une ancienne ville marchande et la capitale de l'un des 16 länder allemands. Depuis le Moyen Âge, elle s'est développée grâce au commerce maritime. Située au cœur des échanges avec la Scandinavie et les îles britanniques, Brême est encore aujourd'hui un port important, attaché à son héritage de cité hanséatique.

Visite du centre historique à pied avec la **Marktplatz**, l'**hôtel de Ville** (visite de l'intérieur sous réserve de l'agenda politique), la **cathédrale Saint-Pierre**, la **Böttcherstraße** et le quartier médiéval du **Schnoor**.

*La **Marktplatz** rassemble des symboles majeurs de son patrimoine : l'**Hôtel de ville** est un chef-d'œuvre de la Renaissance **classé par l'UNESCO**, dont la façade richement ornée témoigne de la puissance et de l'indépendance de la ville. Sous un dais, la statue du chevalier Roland représente les libertés civiles et commerciales de la cité. Un monument de Gerhards Marcks (1953) rend hommage aux Musiciens de Brême : l'âne, le chien, le chat et le coq, héros d'un célèbre conte des frères Grimm.*

*Dominant la place du Marché avec ses tours jumelles, la **cathédrale Saint-Pierre**, édifée à partir du XI^e siècle, mêle les styles roman et gothique. Depuis le sommet de la tour sud, haute de plus de 90 mètres (ascenseur), on bénéficie d'une vue spectaculaire sur les toits rouges et les méandres de la Weser.*

*La **Böttcherstraße** (rue des tonneliers), remarquable par la variété de ses façades de briques rouges, offre un panel d'édifices expressionnistes du début du XX^e siècle. A quelques pas, le **Schnoor** avec son dédale de ruelles étroites bordées de maisons médiévales, autrefois habitées par des pêcheurs et des artisans, réunit les derniers vestiges du vieux Brême.*

Déjeuner inclus au centre de Brême.

L'après-midi, visite du **musée Kunsthalle**, une des remarquables collections d'Allemagne couvrant huit siècles de peinture européenne.

Outre les maîtres du XV^e au XVII^e siècle, dont le retable de Bertram, ce sont les écoles françaises et allemandes des XIX^e et XX^e siècle qui sont particulièrement bien représentées avec Delacroix, Courbet, Monet, Manet, Denis, Beckmann, Kirchner et Paula Modersohn-Becker.

Retour en car à Hambourg en fin d'après-midi.

Dîner à l'hôtel.

JEUDI 1 OCTOBRE

HAMBOURG

Le matin, départ de l'hôtel en car vers le centre d'Hambourg. Visite de l'église **Saint-Michel**, l'un des plus beaux édifices baroques d'Allemagne du Nord, dont le haut clocher surmonté d'une flèche recouverte de cuivre servait de repère aux marins.

Consacrée à l'archange Michel, l'église reconstruite en 1762 impressionne par son intérieur lumineux, ses cinq orgues et sa vaste crypte funéraire. La vue panoramique depuis le sommet de la tour offre une lecture claire du développement de la cité tournée vers la mer.

Continuation vers le cœur du **centre historique (Altstadt)** traversé par l'Alster où s'impose sur la place du marché, l'**Hôtel de Ville**, édifice de style néo-Renaissance orné de statues de vingt empereurs du Saint-Empire germanique. Une balade dans la **Deichstraße** bordée de maisons à colombages du XVII^e au XIX^e siècle vous plonge dans l'ambiance du vieux Hambourg avec ses façades baroques et ses anciens comptoirs le long du canal Nikolaifleet.

Déjeuner inclus dans un restaurant de l'Altstadt.

L'après-midi, une promenade de 15 minutes conduit au **Musée des Beaux-arts (Kunsthalle)**.

La visite s'attardera sur la très riche collection d'artistes allemands, en particulier le romantique Caspar David Friedrich et l'impressionniste Max Liebermann, confrontés aux peintres français (Courbet, Monet, Rodin, Cézanne, Gauguin). L'effervescence de l'art moderne au début du XX^e siècle est à l'honneur avec les œuvres d'Ernst Ludwig Kirchner, Max Beckmann, Paul Klee, Franz Marc et Edvard Munch.

Retour en car à l'hôtel pour se rafraîchir avant la **soirée à l'Opéra** (un en-cas froid sera servi à l'hôtel).

Ensuite, transfert au **Staatsoper**. Premier opéra public d'Allemagne fondé en 1678, il attira de nombreux compositeurs tels que Haendel et Mahler qui y firent jouer leurs œuvres. Il est réputé pour sa programmation ambitieuse mêlant répertoire classique et créations.

En soirée, représentation de **DON GIOVANNI**, opéra en 2 actes de Wolfgang Amadeus Mozart, créé en 1787 à Prague sur un livret de Lorenzo da Ponte.

Direction musicale : Omer Meir Wellber

Mise en scène : Jan Bosse

Décors : Stéphane Laimé

Chœur et orchestre : Philharmonie d'Hambourg

Avec Andrzej Filonczyk (Don Giovanni), Ilia Kazakov (Leporello), Elbenita Kajtazi (Donna Anna), Dovlet Nurgeldiyev (Don Ottavio), Morris Robinson (Il Commendatore), Angela Brower (Donna Elvira).

Places de **1^{ère} catégorie** avec une durée de 3h25, comprenant un entracte de 30 minutes.

Retour à l'hôtel en car.





VENDREDI 2 OCTOBRE

HAMBOURG – LUNEBOURG ✈ BRUXELLES

Le matin, check-out et départ en car vers **Lünebourg** (55 km) où vous serez accueilli par votre guide.

C'est le sel exploité localement dès le X^e siècle qui fit la richesse de Lünebourg. Grâce à son patrimoine médiéval très bien préservé, elle est le meilleur exemple de fonctionnement de l'économie d'une ville hanséatique et de ses institutions : hôtel de ville, églises, riches maisons de marchands, entrepôts et aménagements portuaires.

Tour de ville à pied (2 h) jusqu'au Vieux-Port situé sur l'Ilmenau par les petites ruelles bordées des maisons à pignon en briques et à colombages.

*La **place Am Sande**, longue de 225 mètres, point de rencontre des routes commerciales, aligne les belles façades à l'architecture traditionnelle en briques torsadées typique de la Hanse.*

*Non loin, l'**église Saint-Jean** signalée par un clocher massif et une architecture gothique en briques rouges, est la plus ancienne de Lünebourg (1289). L'autel sculpté de scènes de la Passion du Christ et le lustre marial sont des bijoux gothiques du XV^e siècle.*

*Sur la **place du Marché**, l'**Hôtel de ville**, symbole de l'essor de la cité du sel, est un bijou architectural des XIII^e - XVIII^e siècle, mêlant les styles gothique et renaissance.*

*Sur le quai du Vieux-Port, l'**Alter Kran**, une grue en bois construite au XIV^e siècle, témoigne de l'importance du commerce du sel, indispensable pour la conservation des aliments au Moyen-Âge*

Déjeuner libre sur le Stinmarkt.

En début d'après-midi, départ en car pour l'aéroport d'Hambourg (75 km).

Formalités d'enregistrement auprès de la compagnie Lufthansa. Envol vers 17h vers Bruxelles avec une escale d'1h à Francfort. Arrivée à Bruxelles en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENT

HOTEL HYPERION 4*

NOMBRE DE NUITÉES : 3

Situé à 15 minutes à pied de la zone piétonne du centre-ville et du quartier Speicherstadt, cet hôtel récent dispose de 254 chambres et suites avec air climatisé et wifi haut débit, d'un restaurant, d'une salle de fitness, d'un espace bien-être et d'un bar situé au 11^e étage. Les clients apprécient les chambres bien insonorisées, les salles de bains avec douche italienne et le confort d'une literie de qualité.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage vous devez être en possession de votre carte d'identité en cours de validité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications de la compagnie aérienne, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 31/07	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.495 €
☐ A PARTIR DU 01/08	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.650 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	295 €	

CE PRIX COMPREND

- ✎ Les vols avec les compagnies Brussels Airlines et Lufthansa
- ✎ Les taxes aériennes (sous réserve de modifications par la compagnie, à ce jour 112 €)
- ✎ Les transports en car climatisé
- ✎ L'excursion en bateau dans le port d'Hambourg
- ✎ La représentation de Don Giovanni au Staatsoper d'Hambourg avec des places de 1^{ère} catégorie
- ✎ Les visites des sites et musées mentionnés
- ✎ Un système audio avec écouteurs pour le confort des visite
- ✎ Les services de guides francophones expérimentés
- ✎ L'hébergement en chambre double dans l'hôtel 4* mentionné (ou similaire)
- ✎ La pension complète hors boissons (excepté le déjeuner du 4^e jour)
- ✎ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- ✎ La prime du Fonds de Garantie
- ✎ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✎ Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✎ Les assurances
- ✎ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✎ Le déjeuner du 4^e jour

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 08/05/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

HAMBOURG, BRÊME ET LUNEBOURG : JOYAUX DE LA HANSE

LA LIBRE ART - DU 29 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 31/07 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.495 €

☐ A PARTIR DU 01/08 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.650 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 295 €

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : HAMBOURG, BRÈME ET LUNEBOURG : JOYAUX DE LA HANSE LA LIBRE ART — DU 29 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **29 août 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : La Hanse - D.4058

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.